



État des lieux avant signature finale

Par Chacha8412

Bonsoir,
Ma mère vend sa maison et les acquéreurs souhaitent effectuer un état des lieux avant la signature.
Elle n'est pas du tout contre, en revanche elle refuse que l'agent immobilier soit présent car ils sont en froid.
A t'elle le droit de refuser sa présence ?
Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour
La présence de l'agent n'est pas obligatoire. Elle est encore chez elle et y reçoit qui elle veut.

Par AGeorges

Bonjour Chacha,

La notion d'état des lieux est plus communément associée à une location. Dans votre cas, on parlera de dernière(s) visite(s) et éventuellement inventaire avant signature finale. Ce sont bien sûr les acheteurs qui sont concernés. L'agent immobilier a apparemment fait son boulot de présenter des acheteurs, le compromis devrait avoir été signé, accompagné des diagnostics obligatoires et les acheteurs souhaitent vérifier (et c'est recommandé) que tout est bien conforme.

Il restera à l'AI à toucher sa commission et à retirer ses annonces si la signature se fait, le reste étant du ressort du notaire. L'AI n'a plus de raison de s'imposer.

C'est un AVIS.

Par Isadore

Bonjour,

Elle n'est même pas tenue de dire à l'agent que les acheteurs ont cette exigence. A georges a raison, l'agent a rempli son rôle (trouver des clients), votre mère peut se passer de lui si elle le souhaite.

Par AGeorges

Bonjour,

Il reste possible que la demande ait été transmise à votre Maman via l'AI.

Dans ce cas, cet AI pourrait venir avec les acheteurs.

Il suffit de le remercier quand il arrivera et de le "congédié".

Ou bien votre Maman contacte les acheteurs directement pour prendre RV et en leur disant qu'elle est tout à fait d'accord pour les recevoir, que c'est dans l'ordre des choses.

NB. La ruse serait que l'AI les amène dans SA voiture pour s'imposer un peu plus ...

Par Chacha8412

Bonjour,
Je vous remercie à tous pour vos réponses.
Je vais pouvoir rassurer ma mère.

Mais malheureusement l'agent immobilier nous laisse aucun contact avec les futurs acquéreurs tout passe par elle.
Nous n'avons pas leur numéro de téléphone et j'imagine qu'ils n'ont pas le nôtre.

Par morobar

Bonjour,

Nous n'avons pas leur numéro de téléphone et j'imagine qu'ils n'ont pas le nôtre.

Le notaire en charge de la réitération possède les fiches de renseignements tant pour le vendeur que pour l'acquéreur.